La RN 164

un aménagement au service des territoires du Centre-Bretagne

La mise à 2 x 2 voies de l'ensemble de la RN164 a deux objectifs :

Favoriser le développement économique du territoire et améliorer la sécurité et le confort des usagers.
La route express réduira les temps de parcours des habitants du Centre-Bretagne vers les emplois, les services et les équipements des agglomérations bretonnes, en améliorant leurs conditions de circulation. Elle facilitera en outre l'accès des entreprises, notamment agroalimentaires, aux autres régions françaises.

L'ÉTAT ET LA RÉGION BRETAGNE MOBILISÉS AUX CÔTÉS DES ACTEURS LOCAUX

Horizon 2020 : avoir engagé une mise à 2 x 2 voies complète de l'itinéraire

Malgré les fortes contraintes économiques, l'État, la Région Bretagne et les collectivités locales restent mobilisées. Grâce au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, signé en mai 2015, près de 237 M€ permettent d'engager la finalisation de la mise à 2 x 2 voies sur l'ensemble de l'itinéraire à l'horizon 2020. Cet effort financier considérable est supporté à parité entre l'État et le Conseil Régional de Bretagne (et le département du Finistère sur l'opération de Châteauneuf-du-Faou).

Le Pacte d'Accessibilité pour la Bretagne

Signé le 8 février 2019 par l'Etat et la Région en présence du Premier Ministre, il garantit des moyens financiers d'ici 2022 pour mener à bien les opérations suivant les objectifs fixés.

Les acteurs du territoire étroitement associés aux opérations

Chaque projet se déroule au travers d'un comité de suivi mis en place par l'Etat et la Région Bretagne et associant de manière régulière l'ensemble des acteurs des territoires traversés : élus des communes, établissements publics de coopérations intercommunale, parlementaires, Conseils Départementaux, Chambres consulaires, service de l'Etat, associations... Cette instance locale permet le partage en continu des choix à faire : tracé, mesures d'insertion...

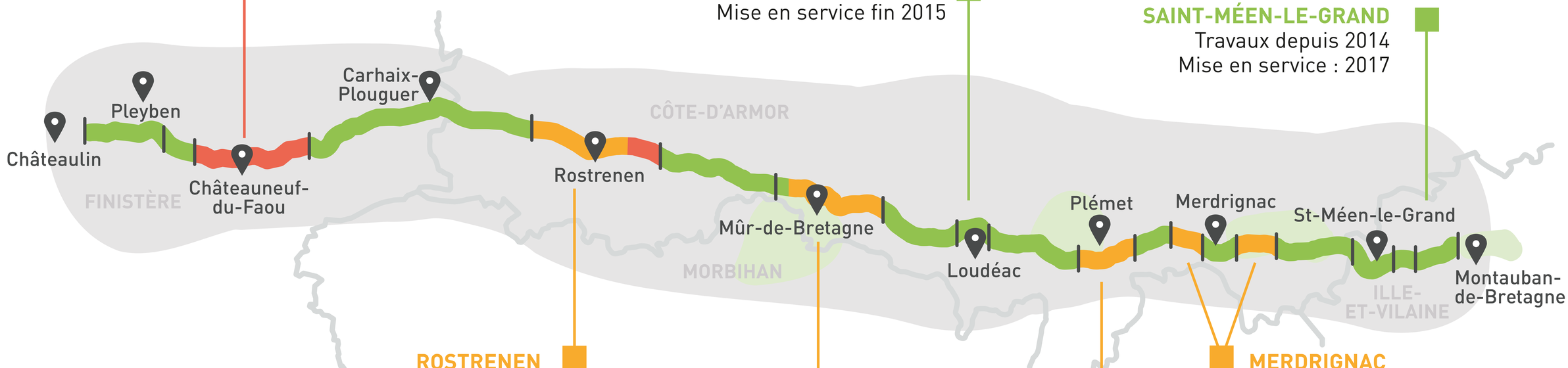

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
DUP : 2014
Démarrage des travaux : 2017
Mise en service : 2020-2021

LOUDÉAC
Mise en service fin 2015

SAINT-MÉEN-LE-GRAND
Travaux depuis 2014
Mise en service : 2017

ROSTRENEN
DUP : 2015
Démarrage des travaux :
2019 pour une première section,
2020 pour une seconde section

MÛR-DE-BRETAGNE
DUP : 2018

PLÉMET
DUP : 2018
Démarrage des travaux : 2020

MERDRIGNAC
DUP : 2017
Démarrage des travaux : 2020

La mise à 2 x 2 voies complète représente un gain de temps de :

45 min pour les véhicules légers
55 min pour les poids lourds

Temps nécessaire pour parcourir la totalité de la RN 164 :

avec 2 x 1 voie		avec 2 x 2 voies
2 h 15	→	1 h 30
2 h 45	→	1 h 50

La RN 164 devient donc de plus en plus une alternative aux axes littoraux.

Un délai de 8 à 10 ans est nécessaire entre le lancement des premières études et la mise en service d'un tronçon de route.

- **3 à 3,5 ans** études et concertations nécessaires à la DUP
- **2,5 à 3 ans** Autres phases avant travaux
- **2 à 4 ans** Travaux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Région BRETAGNE